



# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE NOUVELLE « LES HAUTS D'ANJOU »

N° DCM2018-02-01-10

## Séance du 1<sup>er</sup> février 2018

L'an deux mille dix-huit, le 1<sup>er</sup> février à 20h00, le Conseil Municipal de la commune nouvelle LES HAUTS D'ANJOU, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son chef-lieu fixé à la Mairie déléguée de Champigné, 36 rue Henri Lebasque, sur la convocation et sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire ;

### OBJET:

LES HAUTS D'ANJOU  
COMMUNE DÉLÉGUÉE  
DE  
MARIGNÉ

ELABORATION  
DE LA REVISION  
DU  
PLAN LOCAL  
D'URBANISME (PLU)

DEBAT SUR LES  
ORIENTATIONS  
GENERALES DU  
PROJET  
D'AMENAGEMENT ET  
DE DEVELOPPEMENT  
DURABLE (PADD).

Etaient :

Présent(s)	<b>P</b>
Absent(s)	<b>A</b>
Absent(s) Excusé(s)	<b>AE</b>

1	ALLORY	Olivier	AE	28	GOHIER	Marie-Odile	P	54	MONTECOT	Marie	P
2	AMIOT	Catherine	P	29	GROSBOIS	Emmanuel	P	55	MOREAU	Pierre	P
3	BEAUFILS	Fabienne	P	30	HEULIN	Annick	A	56	NOILOU	Jean-Claude	P
4	BEAUVILLAIN	Céline	P	31	HOSTIER	Gérard	AE	57	PANCHEVRE	Viviane	P
5	BERNARD	Patrick	AE	32	HOUDIN	Marie-Hélène	A	58	PATUREAU	Céline	P
6	BIDAULT	Richard	A	33	HOUDU	Alain	P	59	PEAN	Nadia	P
7	BODIN	Alexandra	A	34	HUART	Olivier	P	60	PETITHOMME	Carole	A
8	BOISBOUVIER	Daniel	P	35	HUET	Christian	AE	61	PINARD	Céline	P
9	BOURRIER	Alain	P	36	HUSSON	Catherine	P	62	PINEL	Pascal	A
10	BRAULT	Joël	AE	37	JEANNETEAU	Paul	P	63	PIVERT	Philippe	A
11	BRISSET	David	A	38	JOLY	Virginie	P	64	PLATON	Céline	AE
12	CHERBONNEAU	Jean-Paul	P	39	JOUANNEAU	Damien	AE	65	POTIER	Stéphanie	A
13	CHESNEAU	André	P	40	JOUANNEAU	Frédéric	P	66	PREZELIN	Éric	P
14	CHEVREUL	Mickaël	A	41	KERVELLA	Maurice	AE	67	QUEVA	Lionel	P
15	CHOPIN	Philippe	AE	42	LANGLAIS	Véronique	P	68	RAGUENEAU	Anne-Marie	A
16	DAUGER	Patrick	P	43	LARDEUX	Gervais	A	69	RETHORE	Florence	AE
17	DELAHAYE	Patrick	A	44	LE ROUX	Laurence	A	70	SANTENAC	Rachel	P
18	DESNOES	Estelle	AE	45	LEBRETON	Pierre-Marie	P	71	SAULOUP	Geneviève	P
19	DESNOES	Jean-Pierre	A	46	LEMERCIER	Florence	P	72	SIMON	Alain	P
20	DESORTES	Philippe	A	47	LEROY-RAIMBAULT	Isabelle	P	73	TALINEAU	Jean-Marie	A
21	DOUSSIN	Christophe	AE	48	LEVERT	Laetitia	A	74	TARDIF	Florent	A
22	ERMINE	Benoît	P	49	LEZE	Maryline	P	75	THARREAU	Jean-Louis	P
23	ERMINE	Paulette	P	50	LIENARD	Jean-Benoît	A	76	THEPAUT	Michel	P
24	FOSSET	Dominique	P	51	MACQUET	Laurent	A	77	VALLEE	Louis-Marie	P
25	FOUCHARD	Laetitia	A	52	MASSEROT	Christian	A	78	VAN RIJN	Myriam	P
26	FOUCHER	Alain	P	53	MERLET	Florent	P	79	VIAUD	Soizic	A
27	FOUIN	Jean-Yves	P								

### Pouvoirs

1	Mme Céline PLATON	Donne pouvoir à	Mme Céline PATUREAU
2	M. Philippe CHOPIN	Donne pouvoir à	M. Pierre-Marie LEBRETON
3	M. Olivier ALLORY	Donne pouvoir à	Mme Nadia PÉAN
4	Mme Stéphanie POTIER	Donne pouvoir à	M. Olivier HUART
5	Mme Estelle DESNOES	Donne pouvoir à	M. Paul JEANNETEAU
6	M. Christophe DOUSSIN	Donne pouvoir à	Mme Fabienne BEAUFILS
7	M. Christian HUET	Donne pouvoir à	M. Jean-Yves FOUIN
8	M. Joel BRAULT	Donne pouvoir à	Mme Céline BEAUVILLAIN
9	Mme Florence RÉTHORÉ	Donne pouvoir à	Mme Dominique FOSSET
10	M. Gérard HOSTIER	Donne pouvoir à	M. Damien BOISBOUVIER
11	M. Christian MASSEROT	Donne pouvoir à	Mme Marie MONTECOT

Convocation du :  
**15/12/2017**  
Nombre de conseillers en  
exercice : 79  
Effectif présent : **43**  
Nombre de votants : **54**  
Quorum : **40**

### Secrétaire de séance :

**Mme Véronique LANGLAIS**

Accusé de réception en préfecture  
049-200062395-20180201-DCM2018020110-  
DE  
Date de mise en ligne : 25/04/2018  
Date de réception préfecture : 25/04/2018

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le :

**08/02/2018**

#### EXÉCUTION ET RECOURS

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu de la transmission et de la réception par le Représentant de l'Etat le :

Et de la publication le :

Recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la publication.

Recours gracieux dans les deux mois auprès de l'auteur de la décision.

A Champigné,

Le

La Maire,

Mme la Maire rappelle que le conseil municipal historique de la commune déléguée de Marigné a prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) le 25/09/2014.

**L'article L151-2** du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

**Selon l'article L151-5** du code de l'urbanisme, ce PADD définit:

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

**Conformément à l'article L153-12** du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

M. le Maire délégué de Marigné expose alors le projet de PADD:

#### **ORIENTATION N°1: HABITAT ET DEMOGRAPHIE**

Axe 1: Soutenir la croissance démographique réamorcée ces quinze dernières années - S'assurer d'une mixité de population

Axe 2: Un développement visant prioritairement la reconquête urbaine et centré sur l'agglomération

Axe 3: Lier étroitement la politique d'habitat, la modération de la consommation de l'espace et le moindre étalement urbain

Axe 4: Diversifier l'offre pour une plus grande rotation démographique et un meilleur équilibre du territoire

#### **ORIENTATION N°2: UNE POLITIQUE ECONOMIQUE SOUCIEUSE DU MAINTIEN DE LA DYNAMIQUE LOCALE**

Axe 1: Garder une économie agricole forte

Axe 3: Maintenir la dynamique économique existante

Axe 4: Soutenir les quelques commerces et services de proximité et ne pas faire obstacle à l'installation de nouveaux commerces

#### **ORIENTATION N°3: OPTIMISER LES EQUIPEMENTS EXISTANTS, ANTICIPER DE NOUVELLES DEMANDES – FAVORISER LES LOISIRS**

Axe 1: Anticiper de nouvelles demandes d'équipements complémentaires

Axe 2: Réserver aux équipements les terrains au nord du plateau sportif

Axe 3: Permettre la réalisation d'équipements nécessaires et complémentaires au niveau de la base de loisirs

#### **ORIENTATION N°4: MOBILITE, DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS: MIEUX SE DEPLACER, EN TOUTE SECURITE**

Axe 1: Réduire les déplacements motorisés, favoriser les déplacements non polluants

Axe 2: Contribuer au développement des déplacements non motorisés dans le bourg

Axe 3: Aménager l'entrée de bourg en provenance du Lion d'Angers

#### **ORIENTATION N°5: UN ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES A PRESERVER**

Axe 1: Préserver l'organisation générale du paysage

Axe 2: Préserver certains éléments plus singuliers ou plus ponctuels du paysage local

Axe 3: Préserver la ressource en eau

Axe 4: Protéger et valoriser les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques- Favoriser le maintien des continuités écologiques ou leur reconstitution

Axe 5: Préserver et valoriser le bocage et le couvert boisé, véritables éléments patrimoniaux

Axe 6: Assurer la traduction de la trame verte et bleue

#### **ORIENTATION N°6: UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL A PRESERVER**

#### **ORIENTATION N°7: SE PREMUNIR DES RISQUES**

Accusé de réception en préfecture  
049-200067395-20180425-DCM2018020110-DE  
Date de prétransmission : 25/04/2018  
Date de réception préfecture : 25/04/2018

**ORIENTATION N°8: FAVORISER L'ACCES AUX MOYENS DE COMMUNICATION NUMERIQUES**

**Axe 1:** Offrir à tous l'accès aux moyens de communication numériques, dans des conditions de débit satisfaisantes

Après cet exposé, Mme la Maire déclare le débat ouvert:

*Intervention de M. Daniel BOISBOUVIER – Commune déléguée de Marigné :*

*2 zones AU reviennent en zones agricoles dans le bourg.*

*Zone Natura 2000 : la liaison verte a été allongée à revenir vers MARIGNE.*

*Il sera demandé à M. DEROUINEAU (cabinet UrbaOuest) de reconsidérer le cas de Mme BELLE au village du Breil pour lequel ont été refusés 2 demandes de permis de construire.*

*M. BOISBOUVIER souhaite que soit accordé au moins 1 permis et que le PLU soit modifié en conséquence.*

*Paul JEANNETEAU mentionne qu'en l'état d'avancement de la révision du PLU, le dossier ne va pas être refait et propose désormais de soumettre le dossier à enquête publique.*

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le projet de PADD;

La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article L.151-5 du code de l'urbanisme ;

**VU** l'avis du conseil communal du 19 janvier 2018

**VU** le projet de P.A.D.D qui lui est soumis ;

**CONSIDÉRANT** l'exposé de Monsieur le maire délégué de Marigné, Daniel BOISBOUVIER ;

**Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (00 voix CONTRE – 54 voix POUR dont 11 POUVOIR(S) – 00 ABSTENTION(S)) de ses membres,**

**PREND ACTE** du débat qui a eu lieu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du projet de PLU de la commune déléguée de Marigné.

**AUTORISE** Mme la Maire ou son représentant à signer et transmettre tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les  
Jour, mois et an ci-dessus,

A Champigné, le 09 avril 2018

**La Maire,**  
Maryline LÉZÉ



Accusé de réception en préfecture  
049-200067395-20180425-DCM2018020110-  
DE  
Date de télétransmission : 25/04/2018  
Date de réception préfecture : 25/04/2018